



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 03/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 avril 2012
D-2012/198

Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

**Conseil local de sécurité et de prévention de la
délinquance 'programme d'actions de prévention de la
délinquance 1er semestre 2012' autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est engagé depuis 2 ans dans la mise en place d'une stratégie territoriale de prévention, de tranquillité publique et d'aide aux victimes pour la période 2010-2012.

Cela a permis à la Ville de mieux organiser ses actions autour d'axes prioritaires tout en continuant à prendre en compte les problèmes d'insécurité de façon globale, c'est-à-dire en conjuguant à la fois l'approche préventive et répressive.

Le CLSPD ne peut fonctionner sans l'implication des partenaires tels que la Police Nationale et la justice mais aussi du monde associatif qui est très investi dans le domaine de la prévention à Bordeaux.

C'est à ce titre que je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

Axe 1 : Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers

- **prévention lors des vacances scolaires : Ville – Vie – Vacances**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et la Cellule Départementale de VVV permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances, de soutenir des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Ce ne sont donc pas moins de 20 structures de proximité qui vont mener cette année 112 actions pour des jeunes pendant toutes les périodes de vacances scolaires 2012.

Les critères de soutien de ces actions sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
 - la mixité des publics ;
 - les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
 - l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.
- **Médiation Sociale**
- Correspondants de quartier

Cette action est en place depuis 2002 et est confiée à deux associations, la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » et l'association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux.

Leurs principales missions sont :

- l'information des habitants sur les ressources du quartier et le relais vers les structures pouvant leur être utiles
- la régulation amiable des petits conflits du quotidien
- l'intervention citoyenne face aux actes d'incivilité
- la veille technique en cas de problème sur l'espace public, en relais avec les agents de proximité de la Ville et les bailleurs sociaux
- la veille contre les discriminations
- la médiation écoles – familles

Leurs territoires d'intervention sont :

- **pour l'ACAQB :**
 - pour le secteur St Jean Belcier - Ste Croix 2 postes
 - pour la Bastide 2 postes
 - pour le Grand Parc – Chartrons Nord 2 postes
 - 1 poste de coordination
- **pour la Régie de Quartier :**
 - sur le Lac 2 postes
 - sur Bacalan 2 postes
 - 1 temps partiel de coordination

Rappelons par ailleurs, que le dispositif est également soutenu par l'Etat au titre des emplois aidés et par le Conseil Général à hauteur de 48 000 € versés directement aux deux associations. La CAF sera sollicitée cette année au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) à hauteur de 20 000€ pour le cofinancement de cette action auprès de l'ACAQB.

Axe 2 : Améliorer la gestion de la vie nocturne festive

- **Prévention de la suralcoolisation sur les espaces publics**
 - Festiv'attitude

L'alcoolisation excessive des jeunes notamment sur les espaces publics amène le CLSPD à renforcer, pour la période printemps/été les actions de sensibilisation sur les alternatives au couple « fête = alcool ». C'est pourquoi des actions de prévention auront lieu sur les quais, sur les places rénovées qui sont autant de sites investis massivement par le public festif.

Les actions développées proposeront une alternative en termes d'animation culturelle et tenteront de détourner les publics présents de la seule consommation d'alcool. Des professionnels seront associés aussi à nos côtés (équipe TAF de l'ANPAA, l'équipe Hibou de la Police Municipale) et nous nous appuierons sur des opérateurs culturels reconnus (la Rock School Barbey, le Rocher de Palmer, l'association « Allez les filles ») pour proposer 3 concepts différents :

- des siestes musicales sur les quais
- des Boxe and soul sur les quais
- des concerts muets place Lafargue

Axe 3 : Intervenir auprès des catégories de publics problématiques

- Prostitution

- Aide à la réinsertion des personnes prostituées

Le Mouvement du Nid continue son activité d'accueil et son action de rue. L'association met en place également des actions de prévention et de formation des travailleurs sociaux. Son implantation au cœur d'un quartier de prostitution (Belcier) est un atout pour l'accès à leur local pour les personnes prostituées désireuses de rencontrer des personnes à l'écoute et pouvant les aider dans toutes leurs démarches.

- Jeunes en errance

- Travail de rue et ateliers arts de la rue

Le travail de rue (321 jeunes rencontrés) et l'animation d'ateliers « arts de la rue » (95 jeunes) menés par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) sont un des axes prioritaires partagés par la Ville, le Département et l'Etat. 73 jeunes, dont pratiquement la moitié de jeunes femmes bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement social plus poussé avec des résultats très encourageants dans le domaine de la formation, de la santé et du logement.

- Intégration sociale par l'expression culturelle

Dans le prolongement de l'action précédente, le Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale Jonas accueille aussi de jeunes personnes isolés et en rupture. Leur demande initiale est tournée vers les questions d'hébergement et d'emploi mais la dimension culturelle, l'inscription dans la vie de la cité, sont fondamentales pour faciliter leur réinsertion sociale. Le Foyer animera des ateliers d'écritures, de musique et de restitution publique sur 3 séances de 2 jours.

Axe 4 : Aide aux victimes

- Permanence d'aide aux victimes sur le quartier du Lac

La permanence hebdomadaire de Vict'aid à la Maison de la Justice et du Droit confirme son utilité en priorité pour les habitants de Bordeaux Maritime. Ils accueillent néanmoins des bordelais d'autres quartiers qui souhaitent rencontrer l'association de façon plus discrète, notamment dans les cas de violences conjugales. 108 personnes ont été accueillies en 2011.

- Permanences d'accueil des femmes victimes de violence

L'équipe de « La Maison des Femmes » accueille en moyenne plus de 600 personnes sur son lieu de permanence ou par téléphone. Elle mène en parallèle des actions préventives dans les établissements scolaires et favorise la réinsertion professionnelle des femmes suite à des séparations liées, notamment, à des phénomènes de violence.

- Violences dans le couple : Réseau et sensibilisation des acteurs sociaux

Le Centre d'Information pour le Droits des Femmes et des Familles anime un réseau local d'associations spécialisées. L'objectif est de mutualiser les compétences et de travailler sur la résolution des problématiques communes. Un outil de communication sera réalisé par l'ensemble des différentes structures ainsi qu'une charte de l'accueil des personnes victimes de violence. Le CIDFF mène également une animation d'une session de formation des professionnels pour améliorer l'accueil des victimes de violences sur le territoire : Cette sensibilisation sur 2 jours répond à la nécessité de mieux connaître le phénomène des violences dans le couple pour détecter les victimes et améliorer leur accompagnement.

Axe 5 : Prévention de la récidive

- 4 Stages Post TIG

Depuis 2009, la mairie a augmenté l'accueil des Travaux d'Intérêts Généraux dans sa logique de prévention de la récidive. En 2011, 95 personnes ont réalisé leur TIG en mairie dans des services aussi variés que le Jardin Public, la Maison du Vélo, le CAPC, le cimetière de la Chartreuse, les services techniques. Grâce à ces derniers, il est proposé cette année d'offrir à certaines personnes motivées la possibilité de prolonger l'exécution de la peine par un stage rémunéré de 4 mois (4 places). Cette action innovante vise à favoriser leur parcours d'insertion professionnelle.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 334 270 € répartis comme suit :

Axe 1 : Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers :

Pour le dispositif VVV, à faire procéder au versement aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux dont le détail est présenté dans le tableau joint et dont le total est de 84 120€.

- 151 600 € à l'Association des centres d'animation de quartier de Bordeaux
- 60 600 € à la régie de Quartier Habiter Bacalan

Axe 2 : Améliorer la gestion de la vie nocturne festive :

- 2 000 € à l'association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine ADMAA
- 3 000 € à l'association Musiques de nuit
- 5 000 € à l'association Parallèle Attitude Diffusion

Axe 3 : Intervenir auprès des catégories de publics problématiques :

- 5 000 € au Mouvement du Nid,
- 17 000 € au Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues
- 1 250 € au CHRS Jonas

Axe 4 : Aide aux victimes :

- 700 € à l'association St François Xavier Don Bosco - Vict'aid
- 3 000 € à l'association Maison des Femmes
- 1 000 € pour le Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles

- A solliciter les financements de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'action correspondants de quartier au titre de la Convention Territoriale Globale à hauteur de 20 000€
- A signer les conventions et avenants de partenariat correspondants

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2012, fonction 522 compte 657.4.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Véronique FAYET

ANNEE 2012

Structures	Projets	VILLE	ETAT
		Bordeaux VVV	cellule départementale
Centre Social Bordeaux Nord	gastronomie	450,00 €	- €
<i>58, rue Joséphine</i>	prévention web	450,00 €	450,00 €
<i>33 300 Bordeaux</i>	séjour Garonne	500,00 €	500,00 €
	séjour à l'aventure	600,00 €	800,00 €
	séjour Vézère	500,00 €	500,00 €
	accueil été	700,00 €	700,00 €
	festival Verdélais	400,00 €	400,00 €
	rap et slam	400,00 €	400,00 €
Centre social foyer fraternel	séjour montagne	600,00 €	2 000,00 €
<i>23 rue Gouffrand</i>	Batucada	300,00 €	- €
<i>33300 Bordeaux</i>	chantier local jeunes	400,00 €	1 000,00 €
	Point rencontre jeunes été	900,00 €	1 500,00 €
	séjour Verdélais	600,00 €	800,00 €
	mini séjour passerelle	400,00 €	- €
	cultures urbaines	300,00 €	500,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel	accueil sur site février	400,00 €	500,00 €
Grand Parc	batucada	300,00 €	300,00 €
	accueil sur site printemps	400,00 €	500,00 €
<i>Place de l'Europe BP 44</i>	loto	100,00 €	200,00 €
<i>33 000 Bordeaux</i>	accueil sur site été	900,00 €	500,00 €
	séjour Verdélais	600,00 €	400,00 €
	accueil sur site toussaint	400,00 €	500,00 €
	projet artistique	100,00 €	800,00 €
Association promotion insertion sport	accueil sorties journées	1 000,00 €	- €
<i>maison des droits de l'homme et du citoyen</i>	tournoi hand Espagne	900,00 €	- €
<i>33400 Talence</i>	séjours	1 500,00 €	- €
Astrolabe	futuroscope	400,00 €	800,00 €
<i>17 place Ferdinand Buisson</i>	séjour chantier	1 000,00 €	1 800,00 €
<i>33800 Bordeaux</i>	passerelle	500,00 €	500,00 €
	séjour ski	600,00 €	1 300,00 €
Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CDPLJ 33)	chantier bi-cross	500,00 €	2 200,00 €
<i>23 rue François de Sourdis</i>	accueil sorties journées	400,00 €	2 400,00 €
<i>33000 Bordeaux</i>	séjour Auvergne	1 000,00 €	2 400,00 €
	séjour Dordogne	1 500,00 €	4 400,00 €
	chantier la dune	500,00 €	2 200,00 €
Surf Insertion	chantiers	5 000,00 €	- €
<i>18 rue des menus</i>			
<i>33000 Bordeaux</i>			
Bordeaux Bastide Boxe	sensibilisations	900 €	900,00 €
<i>4 rue de l'ermitage Ste Catherine</i>			
<i>33305 Lormont</i>			
MJC CL 2 V	quels mots	200,00 €	500,00 €
<i>392 rue Pasteur</i>	stages culturels	100,00 €	100,00 €
<i>33200 Bordeaux</i>	sorties sportives	450,00 €	1 200,00 €
	accueil sorties journées	500,00 €	500,00 €
	séjour Gabas	200,00 €	800,00 €
	séjour Maroc	200,00 €	800,00 €
	séjour Londres	200,00 €	800,00 €

ANNEE 2012

Association des centres d'animation de Quartier		VILLE	ETAT
<i>10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux</i>		Bordeaux VVV	cellule départementale
Centre d'animation Bacalan	accueils sorties journées	2 000,00 €	2 000,00 €
	séjour montagne	900,00 €	900,00 €
	rap et slam	600,00 €	800,00 €
	chantiers	900,00 €	400,00 €
	mini séjours	400,00 €	- €
	séjours été	900,00 €	- €
	séjours Toussaint	300,00 €	400,00 €
Centre d'animation Argonne	accueils sorties journées	2 100,00 €	1 250,00 €
	chantier digital	600,00 €	300,00 €
	chantier identité	500,00 €	400,00 €
	chantier Hostens	500,00 €	500,00 €
	séjour Actisce	1 200,00 €	1 070,00 €
	séjour nature	600,00 €	600,00 €
	séjour Périgord	400,00 €	600,00 €
	chantier éducatif été	600,00 €	- €
	séjour Saragosse	300,00 €	600,00 €
Centre d'animation Bastide Benauges	cycl'ados	1 000,00 €	- €
	mini séjours	500,00 €	- €
	chantiers éducatifs	1 000,00 €	- €
	accueils sorties journées	2 000,00 €	2 000,00 €
	éducation à l'image	1 000,00 €	400,00 €
	séjour découverte	1 000,00 €	500,00 €
	coupe de Noël	200,00 €	- €
	des gestes qui sauvent	500,00 €	500,00 €
	séjour Paris	500,00 €	1 000,00 €
Centre d'animation Bordeaux Sud	accueils sorties journées	1 900,00 €	1 500,00 €
	chantier dev durable	300,00 €	300,00 €
	chantier éducatif	300,00 €	200,00 €
	séjour culturel	900,00 €	500,00 €
	séjour eaux vives	1 200,00 €	1 000,00 €
Centre d'animation Saint Pierre	chantier éducatif	600,00 €	200,00 €
	séjour Futuroscope	300,00 €	300,00 €
	accueils sorties journées	2 100,00 €	1 500,00 €
	chantier éducatif Pâques	400,00 €	200,00 €
	séjour Montalivet	300,00 €	600,00 €
	Week end Paris	300,00 €	400,00 €
	séjour Cauteret	300,00 €	600,00 €
	chantier éducatif Toussaint	300,00 €	200,00 €
	séjour San Sébastien	300,00 €	600,00 €
	chantier éducatif Noël	500,00 €	200,00 €
Mur d'escalade	chantiers	1 800,00 €	2 400,00 €
Centre d'animation Le Lac	accueils sorties journées	1 500,00 €	2 000,00 €
	séjours	1 800,00 €	2 400,00 €
	sécurité routière	1 000,00 €	1 290,00 €
	kidybio	700,00 €	- €
	chantiers éducatifs	800,00 €	40,00 €
Centre d'animation du Grand Parc	chantiers éducatifs	1 000,00 €	1 000,00 €
	accueils sorties journées	1 500,00 €	2 000,00 €
	atelier création	400,00 €	- €
	séjour Pâques	900,00 €	1 500,00 €
	séjours été	1 000,00 €	1 500,00 €
	mini séjour	400,00 €	900,00 €

ANNEE 2012

		VILLE	ETAT
Structures	Projets	Bordeaux VVV	cellule départementale
Centre d'animation Monséjour	accueils sorties journées	1 000,00 €	1 500,00 €
	stage arts appliqués	300,00 €	- €
	mini séjour Charentes	500,00 €	1 100,00 €
	mini séjour Nantes	500,00 €	950,00 €
Centre d'animation Queyries	chantiers éducatifs	1 200,00 €	700,00 €
	accueils sorties journées	1 500,00 €	1 500,00 €
	pratiques artistiques	500,00 €	- €
	séjour Pays Basque	120,00 €	- €
	séjour Lège	150,00 €	- €
	séjour Circa	200,00 €	- €
Centre d'animation Saint Michel	accueils sorties journées	2 000,00 €	2 000,00 €
	pratiques urbaines	1 000,00 €	- €
	chantiers éducatifs	1 600,00 €	- €
	séjours été	1 000,00 €	2 000,00 €
	préventions	1 000,00 €	- €

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3, une subvention de € , pour l'année 2012.

ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide –

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour les actions citées article 1.



ARTICLE 4 - Mode de règlement –

Pour l'année 2012, la subvention, à la réalisation de l'activité retenue, s'élève à €.

Le versement sera effectué après signature de la convention, au compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL			
Domiciliation :			
Titulaire du compte :			
Adresse :			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP

ARTICLE 5 - Conditions Générales –

L'association s'engage :

1. à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. à déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
7. à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la direction de la communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↳ Une copie certifiée de son budget,
- ↳ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↳ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
OPERATIONS VILLE VIE VACANCES

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION « »**

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°2012.... du conseil municipal en date du 30.04.2012 et reçue à la Préfecture de la Gironde le.... ..

Et

L'association du , représentée par M , Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de , exerce une activité qui a pour but :

- -

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'assigne au cours de l'année 2012 la mise en œuvre et la poursuite des actions suivantes :

Structure	Projets	Bordeaux VVV
		€
	TOTAL	€

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de €.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des actions décrites ci-dessus.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des actions retenues, s'élève à €.

Le versement sera effectué après signature de la convention, au compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL			
Domiciliation :			
Titulaire du compte :			
Adresse :			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

POUR LE MAIRE

Pour l'association

LE PRESIDENT

Véronique FAYET
Adjointe au Maire